

VILLE D'ARBOIS

DEPARTEMENT DU JURA

DEL 26.03.31-06

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

du CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 31 MARS 2026

Nb de membres du Conseil municipal : 23	<p>PRÉSENTS : Mme DEPIERRE Valérie, Maire, M. JAILLET Marc, Mmes BUGADA Catherine, BRIOT-GAIDIOZ Cécile, M. BEN LAHBIB Abdelkarim, Mme REGALDI Sylvie, M. TAUBATY Christian, Mme JEANDENANS Jennifer, M. MILLE Pierre, Mme BOUDRY Jeanne, M. LANQUETIN Jean-Philippe, Mme LAMY Alice, M. ROBERGET Philippe, Mme HALLE Cathy, M. LEMESRE Matthieu, Mme CHATEAU Christine, M. PRUDENT Adrien, M. VUILLET Olivier, Mme DUBOZ Catherine, M. BRUNIAUX Philippe, Mme SOLNON Marie-Pierre, M. COURT Jean-Louis, conseillers municipaux.</p> <p>ABSENT AYANT DONNÉ POUVOIR : M. CHUARD Valentin a donné pouvoir à Mme DEPIERRE Valérie</p> <p>SECRETAIRE DE SEANCE : M. TAUBATY Christian</p>
Nb de conseillers en exercice : 23	
Nb de conseillers présents participants au vote : 22	
Nb de procuration : 1	
Convocation du : 27 / 03 / 2026	

DÉLIBÉRATION N° 06 :

Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO).

VU les articles Article L1414-2, L1411-5, D1411-3 et D1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT que, pour les marchés publics passés selon une procédure formalisée, la Commission d'Appel d'Offres est compétente pour attribuer les marchés ;

CONSIDERANT que la commune d'Arbois, de moins de 3 500 habitants, constitue une Commission d'Appel d'Offres qui doit être composée :

- De la maire, présidente de droit,
- De trois membres titulaires élus par le Conseil municipal à la représentation proportionnelle au plus fort reste,
- Et d'un nombre égal de suppléants élus selon les mêmes modalités ;

CONSIDERANT qu'une liste unique de candidats a été présentée, respectant la représentation des sensibilités politiques (majorité et minorité), et qu'aucune autre candidature n'a été déposée après appel ;

CONSIDERANT qu'en application de l'article L. 2121-21 du CGCT, lorsqu'une seule liste est présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet

.../...

immédiatement, dans l'ordre de la liste ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1 : Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres

Sont désignés membres de la Commission d'Appel d'Offres

Membres titulaires :

- M. JAILLET Marc
- Mme BUGADA Catherine
- M. VUILLET Olivier

Membres suppléants :

- M. CHUARD Valentin
- M. BEN LAHBIB Abdelkarim
- M. BRUNIAUX Philippe

Mme la Maire est présidente de droit de la commission.

Résultat du vote : Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,

La Maire,

Le Secrétaire de Séance,



Valérie DEPIERRE



Christian TAUBATY